

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1043 accordant une permission de trois mois à Fatma Faradji, infirmière.

n° 1043

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande en date du 3 septembre 1947 de l'infirmière Fatma Faradji

Vu l'avis favorable du médecin, chef du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Une permission d'absence de trois mois, pour en jouir à La Mecque, est accordée à l'infirmière Fatma Faradji, en service au dispensaire Chapon-Baissae, pour compter du 16 septembre 1947.

Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour Gouverneur en mission :L'Inspecteur des affaires administratives,LIURETTE.